Spécificités CAS de Metz EDF



DEMANDE REMBOURSEMENT COURSE/MARCHE CONTRE LE CANCER DU SEIN 2024



OUVRANT-DROIT		Nom :		Prénom :	
		NIA (voir carte Activ') :			
	NOM		Prénom	Date de naissance	
_					
Justificatif de l'inscription : copie de la facture à joindre à la demande.					
Réception des dossiers : jusqu'au 15/01/2025 Tout dossier incomplet sera retourné à l'agent.					
Signature de l'Ouvrant-droit :					
Cadre rése	rvé à la CAS		Vérifié le : / / Nom et prénom vérificateur	:	

Spécificités CAS de Metz EDF



MODALITES REMBOURSEMENT COURSE/MARCHE CONTRE LE CANCER DU SEIN 2024



Montant du remboursement :

Le montant a été fixé à :

10€

Année d'attribution :

Les demandes de remboursement seront acceptées pour la période entre le 01/01/2023 et le 31/12/2023. Une seule demande par ayant -droit et par an (rajouter les ouvrants-droit sur la même demande)

Financement

Cette action est financée dans la limite du budget voté par le Conseil d'Administration de la CAS Metz EDF.

Domaine d'application :

Cette action concerne toutes les marches/ courses organisées en 2024, dont l'objectif principal est la lutte contre le cancer du sein.

Population féminine concernée

Modalités :

S'inscrire à la marche/course contre le cancer du sein de votre choix Imprimer la facture nominative de chaque participante (ayant-droit et ouvrants-droit) Compléter l'imprimé Demande remboursement COURSE/MARCHE CONTRE LE CANCER DU SEIN

Demande :

Adresser l'imprimé « Demande remboursement MARCHE/COURSE CONTRE LE CANCER DU SEIN 2024 » dûment rempli et signé à l'accueil de la CAS METZ EDF, ou à votre SLV, ainsi que les factures nominatives.

Tout dossier incomplet sera retourné à l'agent.